

comme le Bassus des *epistulae* de Symmaque, il est resté *v(ir) s(pectabilis)*<sup>1</sup>.

3. Détail qui a contribué à créer la confusion, mais qui, à la réflexion, doit la dissiper, les deux personnages ont obtenu le même gouvernement : celui de Campanie ; mais, tandis qu'Auchenius est dit *proconsul v(ice) s(acca) iudicans* sur les dédicaces qui lui sont consacrées<sup>2</sup>, Bassus n'a sûrement point cumulé cette juridiction d'appel avec le proconsulat dont il fut investi : sur une inscription, il porte le titre, plus lourd d'honneur que d'attributions, de *provisor eiusdem provinciae*<sup>3</sup> ; sur les autres, il est proconsul, sans plus<sup>4</sup> ; et cette différence, qui n'est pas mince, achève, en bonne logique, de les séparer.

Groupons, maintenant, tous nos renseignements.

Il y a eu, au IV<sup>e</sup> siècle, deux clarissimes du nom d'Anicius Auchenius Bassus, qui se sont succédé au proconsulat de Campanie, sans se confondre. L'un a pris pour *agnomen* : *Auchenius* ; c'est le préfet de la ville qu'a remplacé Symmaque. L'autre a pris *Bassus* pour *agnomen* ; dans les inscriptions qui nous parlent de lui, il ne s'est pas avancé dans la carrière plus loin qu'un gouvernement provincial ; il est resté, dans sa vieillesse, le *vir spectabilis* que nomment les *epistulae* de Symmaque ; et, rentré dans sa patrie arlésienne, *in... Arelatensi*, c'est lui qui, au cours de l'hiver 399-400, a recueilli dans ses pâtures de Camargue, les « chevaux curules »<sup>5</sup> achetés en Espagne par un père prévoyant pour Q. Memmius Symmaque, candidat à la préture.

S'il en est ainsi, peu nous importent en cette étude les rapports que soutenaient entre eux ces deux *Anicii*, si Bassus était le frère aîné ou le père d'Auchenius : c'est, en effet, à Bassus, à l'exclusion d'Auchenius — et cela seul nous intéresse —, que l'épigraphie attribue l'honneur d'avoir relevé le *stemma* déchu des *Anicii* : *Bassi*. | *Anic[i]o Auchenio* | *Basso, v(iro) c(larissimo), proco(n)s(uli)* | *Camp(aniae), provisor(i) eius|dem provinciae, restitutori generis* | *Aniciorum*<sup>6</sup>. Par son père, notre Bassus n'était donc point un Anicius, et c'est sur lui qu'il convient de reporter l'impeccable raisonnement de Seeck, suivant lequel la restauration de cette *gens* éteinte s'est faite par le

1. Cf. *C. I. L.*, XIV, 2917 et *C. I. Gr.*, 2597 où le *cognomen Auchenius* est omis. Sur la difficulté de se reconnaître parmi les *tituli* mentionnant Anicius Auchenius Bassus, cf. Borghesi, *Œuvres*, VIII, p. 199-200.

2. *C. I. L.*, VI, 1679 ; IX, 1568, 1569 ; X, 6656 ; *Notizie degli Scavi*, 1892, p. 166.

3. *C. I. L.*, XIV, 2917.

4. *C. I. Gr.*, 2597 ; *C. I. L.*, X, 3843 (†). Il est impossible d'attribuer *C. I. L.*, X, 518.

5. Symmaque, *Ep.*, IX, 20 : *Equorum curulium paranda nobilitas est.*

6. *C. I. L.*, XIV, 2917 ; cf. *C. I. L.*, X, 5651.